

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 29/07/2022

Dans les Hauts-de-Seine, les forces de l'ordre mobilisées pour prévenir les cambriolages grâce à l'opération tranquillité vacances

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison ou de votre appartement ? Le dispositif opération tranquillité vacances (OTV) des services de police permet une surveillance de votre logement pendant votre absence.

Dans le cadre de la Police de Sécurité du Quotidien, des patrouilles sont mobilisées aux abords de votre domicile de jour comme de nuit et en semaine comme le week-end et vous serez prévenus en cas d'anomalies (dégradations, tentative d'effraction, cambriolage...).

Ce service est gratuit et disponible toute l'année avec une inscription désormais en ligne sur le [site service-public.fr](https://www.service-public.fr) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241>

Comment s'inscrire à l'opération tranquillité vacances?

Il faudra vous munir pour vous inscrire de l'un de vos comptes France Connect.

Ensuite vous renseignerez le code postal de la commune où se situe votre logement, ainsi que les dates correspondantes à votre période d'absence. En fonction du code postal renseigné, votre demande est automatiquement adressée au service de police compétent pour votre lieu de résidence.

Les onglets suivants vous invitent à renseigner le plus de détails possibles sur l'accès au logement à surveiller, vos coordonnées et les personnes à contacter en cas de besoin.

Plus les policiers auront d'informations, plus la sécurité de votre domicile sera garantie.

Enfin, la dernière étape vous permet de bien vérifier toutes les informations renseignées et de les corriger au besoin avant de valider votre démarche en ligne.

Vous avez également la possibilité de vous inscrire au dispositif opération tranquillité vacances en vous rendant dans le commissariat de police dont vous dépendez. Dans ce

cas, vous devez présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Un récépissé vous sera remis en main propre.

Quelques conseils pratiques avant de partir en vacances

- Informez votre entourage de votre départ (famille, amis, voisins, gardien...).
- Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Transférez vos appels de votre téléphone fixe sur votre téléphone portable ou une autre ligne. N'indiquez pas vos dates d'absence sur votre messagerie !
- Ne diffusez jamais vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est également déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.
- Verrouillez vos portes, fenêtres et volets.

Sur l'ensemble du département, les effectifs présents sur la voie publique participent de jour comme de nuit à la lutte contre les cambriolages en effectuant des patrouilles portées sur les sites ou les axes les plus sensibles à cette forme de délinquance.

Le préfet Laurent Hottiaux rappelle que cette lutte contre les cambriolages est un enjeu majeur du département. Les services de police sont fortement mobilisés tout au long de l'année et plus particulièrement pendant cette période de congés d'été.